



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : F47568Y
N° contrat : 4850000 / 002 102941/0
Code courtier : 2828/451010

SOJAG SAS
BP 2277
QUARTIER BOISNEUF DESTRELLAN
97197 JARRY CEDEX

Pour tout renseignement contacter :

Votre intermédiaire
GRAS SAVOYE CARAIBES
BP 2064
97192 JARRY CEDEX
Tél. : 05.90.32.65.39
Fax : 05.90.26.87.21

ASSURANCE RISQUES TRAVAUX DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ARTEC

Attestation d'assurance 2019

Valable à compter du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'Assurance Risques Travaux des Entreprises de Construction, numéro 4850000/002 102941, souscrit le 01/01/2005, garantissant les activités suivantes :

■ Menuiserie en aluminium - menuiserie aluminium et PVC

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré, du fait de ces activités professionnelles et ce aussi longtemps que sa responsabilité peut être recherchée.

Les montants de garanties par sinistre sont à ce jour :

Nature de garantie	Montants de garantie
- RC Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
- RC Dommages matériels & immatériels hors incendie	1 000 000 euros par sinistre
- RC Dommages matériels & immatériels par incendie	2 000 000 euros par sinistre
- Tous dommages confondus dus à l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
- Dommages par incendie subis par l'assuré	1 000 000 euros par sinistre
- Tous dommages en cas d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non	500 000 euros par sinistre et par an

Tout chantier ne répondant pas aux conditions précitées peut faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

N° assuré : F47568Y
N° contrat : 4850000 / 002 102941/0
Code courtier : 2828/451010
Attestation

2/2

La présente attestation ne peut engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 01/02/2019

Le Président du Directoire

